

## **CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTS TEMPORAIRES POUR LA SAISON 2020-2021**

Veillez noter que le Conseil d'administration de Natation Artistique Canada a approuvé les changements de règlements temporaires suivants :

### **1. L'épreuve de Routine Acrobatique ne sera pas présentée lors des compétitions nationales 2021 (Qualifications, Canadiens, Canadiens Maitres)**

**Rationale:**

Il est possible, et même probable, qu'il soit interdit d'entraîner les mouvements acrobatiques pendant toute la saison. Alors que les épreuves d'équipe et de combo peuvent toujours être exécutées même sans poussées acrobatiques, ce n'est pas le cas des routines acrobatiques. Avec un temps d'entraînement plus limité dans les piscines à travers le pays, il serait beaucoup plus profitable d'entraîner les mouvements acrobatique dans le cadre d'une autre épreuve (s'ils finissent même par être autorisés) plutôt que de prendre le risque de créer une routine qui ne pourra probablement jamais être présentée.

Il y a tellement d'incertitude quant à la capacité d'exécuter des mouvements acrobatiques dans les mois à venir que, pour des raisons de sécurité et de volume d'entraînement, il est recommandé de supprimer l'épreuve de routine acrobatique pendant un an et de laisser les clubs se concentrer sur les autres routines pour l'année.

### **2. Les athlètes junior et senior n'auront pas l'obligation de s'inscrire à l'épreuve de solo technique pour avoir droit à l'inscription au solo libre lors des compétitions nationales 2021 (Qualification, Canadiens)**

**Rationale:**

Avec un temps d'entraînement plus limité dans les piscines à travers le pays en 2020/2021, cette mesure donnera aux clubs et aux athlètes plus de flexibilité dans l'établissement d'horaires d'entraînement tout en réduisant le coût potentiel pour les familles en exigeant moins de routines.

Veillez noter que cela signifie également que les athlètes qui qualifieraient leur solo libre mais pas leur solo technique ne seraient pas éligibles pour participer à l'épreuve de solo technique.

Notez que les épreuves techniques en duo et en équipe demeurent obligatoires pour pouvoir participer aux épreuves libres correspondantes.

Les questions à ce sujet peuvent être posées à Stéphane Côté, directeur des événements et communications, au [stephane@artisticswimming.ca](mailto:stephane@artisticswimming.ca).